



PRÉFET DU NORD

Lille, le 26 novembre 2013

Communiqué de presse

APPEL A PROJETS

COMMEMORATION DU 70^e ANNIVERSAIRE DE LA RESISTANCE, DES DEBARQUEMENTS, DE LA LIBERATION DE LA FRANCE ET DE LA VICTOIRE SUR LE NAZISME



De nombreuses actions mémorielles à l'initiative d'organismes institutionnels, de collectivités territoriales, d'associations, d'entreprises privées et de particuliers, sont attendues dans le cadre 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

Afin d'accompagner ces projets, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense ont mis en place une procédure d'homologation ayant pour objectif de distinguer les projets s'inscrivant dans le cadre des thématiques retenues au plan national : hommage aux survivants, rappel des valeurs qui ont été défendues, conséquence sur la construction européenne et le renforcement des valeurs démocratiques, valorisation des territoires de mémoire.

Ces projets peuvent être de nature très diverse et présenter un caractère temporaire (exposition, colloque, spectacle, manifestation, cérémonie...) ou pérenne (monument, mémorial, centre d'interprétation, chemins de mémoire, publication...).

Les projets homologués figureront sur les documents ou sites officiels locaux récapitulant les actions du 70^e anniversaire et seront mis en valeur sur le site Internet dédié qui sera prochainement mis en ligne par le ministère de la Défense. Seuls les projets homologués pourront faire l'objet d'une demande de subvention.

Procédure et calendrier

Les projets commémoratifs d'origine publique ou privée, liés au cycle du 70^e anniversaire doivent être adressés au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) à l'adresse sd59@onacvg.fr avant le 13 décembre 2013 s'ils sont appelés à se dérouler ou à être engagés au premier semestre 2014, et pour le 31 janvier 2014 s'ils sont prévus au second semestre 2014.